



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SÉCURITÉ-RISQUES MAJEURS

# Covid-19: le couvre-feu concerne désormais tout le département

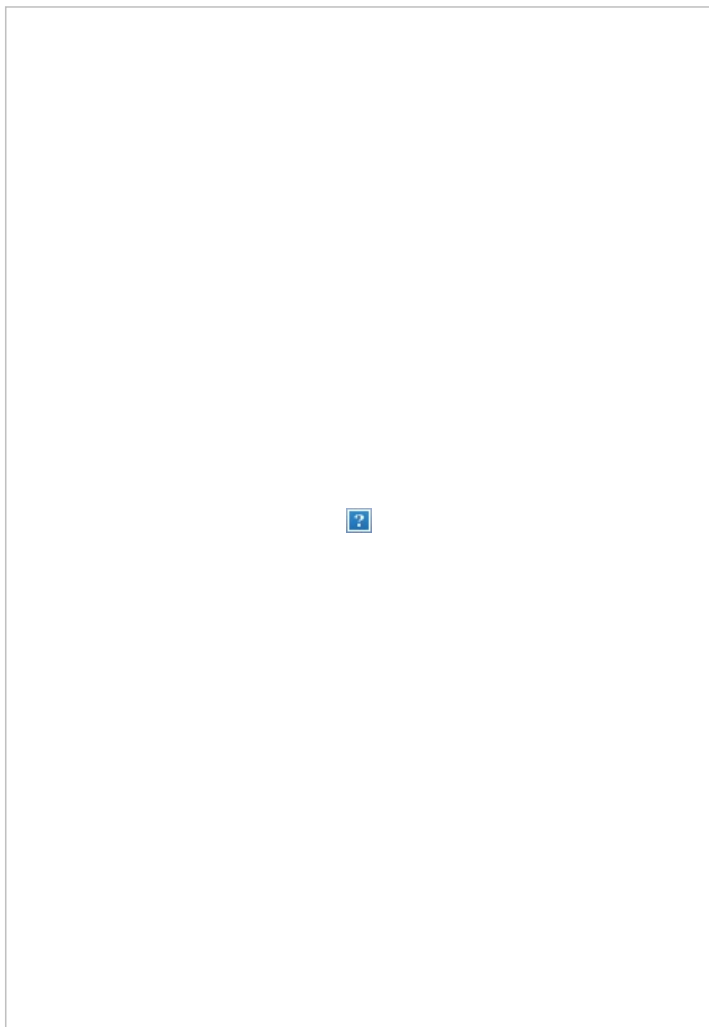
Si la commune de Fos-sur-Mer était déjà concernée par le couvre-feu entre 21h et 6 du matin, toutes les communes du département sont désormais placées en état d'urgence sanitaire renforcé et concernées par le couvre-feu. La préfecture a publié ce samedi un nouvel arrêté préfectoral.

Publié le lundi 26 octobre 2020

Ce samedi 24 octobre, la préfecture des Bouches-du-Rhône a publié un nouvel arrêté précisant les mesures prises dans la lutte contre la propagation du Covid-19. Désormais, toutes les communes de notre département sont concernées par le couvre-feu entre 21h et 6h du matin. Un arrêté applicable jusqu'au 14 novembre 2020.

Pour lire l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2020: [cliquez ici](#) ➔

Pour en savoir plus sur l'état d'urgence sanitaire renforcé: [cliquez ici](#) ➔



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN B.P. 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 91 27 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<https://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/covid-19-le-couvre-feu-concerne-desormais-tout-le-departement-5998.html?cHash=5fcc47dc1f627482ea73edf2c69934fb>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser